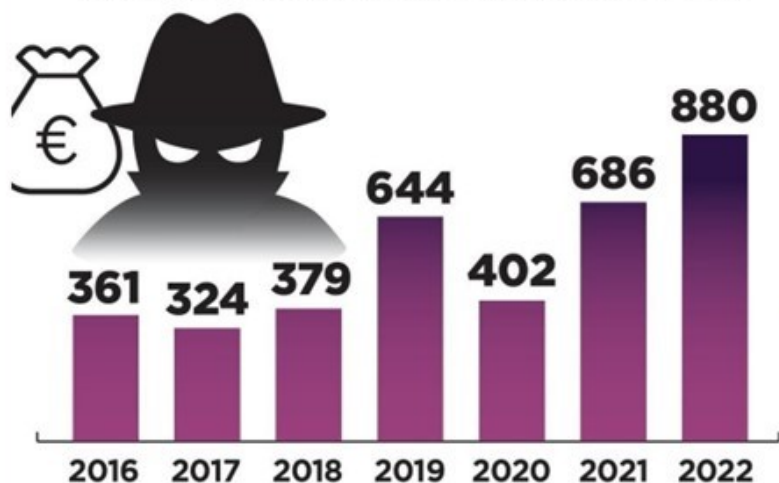


L'UFC-Que Choisir alerte sur la hausse des fraudes bancaires

Dans son bilan 2022, l'UFC-Que Choisir pointe un nombre croissant de litiges liés à la fraude bancaire. Globalement, l'activité de l'association de consommateurs est en hausse.

NOMBRE DE LITIGES RECENSÉS PAR L'UFC-QUE CHOISIR CONCERNANT LES BANQUES DANS LA RÉGION



PAR MATTHIEU HEYMAN
region@lavoixdunord.fr

RÉGION. Une hausse de 28 % entre 2021 et 2022. Dans les Hauts-de-France, l'UFC-Que Choisir, première association de défense des consommateurs, est saisie pour un nombre croissant de litiges liés aux fraudes bancaires : 880 dossiers traités en 2022 contre 686 en 2021.

Plusieurs explications sont avancées par Robert Bréhon, le référent régional de l'association. Tout d'abord, un changement de comportement des consommateurs : « Aujourd'hui, les consommateurs vont plus loin que le litige. Il y a une prise de conscience de la capacité de réaction notamment via des associations. Avant, on disait qu'on s'était fait avoir sans aller au-delà. »

DES PIRATES PLUS INGÉNIEUX

Autre raison avancée par l'association : « Cela s'explique par la mauvaise réaction des banques sur les fraudes bancaires : elles cherchent à échapper à leurs obligations. »

« Ils jouent sur l'humain en se faisant passer pour l'Assurance maladie, les impôts ou le conseiller bancaire. »

Si les banques rechignent à rembourser leurs clients victimes d'arnaques selon l'UFC-Que Choisir, ces instituts mettent en place les moyens de se protéger d'après Damien Bancal, spécialiste de la cybersécurité depuis trente ans.

« Les banques n'ont pas le choix car c'est leur moyen de vivre : elles ont des équipes dédiées à la protection et communiquent auprès de leurs clients sur les risques et les gestes à adopter. »

Malgré cela, les pirates informatiques parviennent encore à leurs fins. « Aujourd'hui, tout est informatisé. Et les pirates sont de plus en plus forts et utilisent des techniques plus sophistiquées », constate le Seclinois. « Ils jouent sur l'humain en se faisant passer pour l'Assurance maladie, les impôts ou le conseiller bancaire. En

suite, ils ont toutes les clés pour intervenir sur les comptes en banque », explique-t-il.

Pour se prémunir, Damien Bancal a plusieurs conseils : « Il ne faut jamais fournir la moindre information bancaire au téléphone à quiconque. Aussi, il ne faut pas cliquer sur les liens reçus par SMS : mieux vaut taper soi-même l'URL dans la barre de recherche. »

« En tête du classement, les dossiers concernant les équipements domestiques, près de 40 % de l'activité. »

De manière générale, les dix antennes de l'UFC-Que Choisir dans les Hauts-de-France ont été plus sollicitées l'an dernier : 7 850 litiges en 2022 contre 7 161 en 2021 (+ 9,6 %). En tête du classement, les dossiers concernant les équipements domestiques qui représentent près de 40 % de l'activité de l'association. ■